

ANALYSE SUBSTANTIELLE DES ÉNONCÉS INSULTANTS EN FONGBÈ

Maxime J. R. ADJANOHOUN

Université de Abomey-Calavi, Bénin

maxadjanohoun@hotmail.com

&

Julien K. GBAGUIDI

Université de Abomey-Calavi, Bénin

gbaguidikoffijulien@gmail.com

Résumé : Les insultes sont des marques d'expression de la tension verbale qui intervient dans des situations de communication mettant aux prises au moins deux personnes. Proférer une insulte renvoie à la combinaison de plusieurs éléments relevant du contexte énonciatif, de la langue et des enjeux de la communication. Le présent article s'appuie sur les énoncés insultants en fongbè pour ressortir les caractéristiques et le fonctionnement de ces éléments dans la profération de l'insulte.

Mots clés: insulte, insulté, ontotype, sociotype, ethnotype.

Abstract: Insults are expressions of the verbal tension that occurs in communication situations involving two or more people. Profiting an insult refers to the combination of several elements relating to the enunciative context, the language and the issues of communication. This article uses insulting statements in Fongbè to highlight the characteristics and functioning of these elements in uttering insult.

Keywords: insult, insulted, ontotype, sociotype, ethnotype.

Introduction

À travers la communication orale ou écrite, il arrive que des moments de tension verbale apparaissent chez les protagonistes ou les groupes d'interlocuteurs. Et dans la plupart des cas, l'insulte gestuelle et verbale constituent les formes fréquentes de l'expression de la tension survenue. Cette tension verbale que l'on rencontre dans la communication est perçue et réalisée de différentes façons selon les communautés. Chez les Fɔn au Bénin, lorsque survient une période de tension verbale dans une communication orale, il n'est pas rare de voir apparaître des séquences ou extraits d'insultes verbales chez l'un et/ou l'autre des interlocuteurs. En observant la réalisation de l'insulte comme acte de langage chez des locuteurs du fongbè, nous avons formulé l'hypothèse que l'insulte est déterminée à la fois par un contexte énonciatif approprié, des perceptions socio-culturelles et des formes linguistiques appropriées. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons analysé des données collectées à travers

l'observation directe et des enregistrements de situations de communication comportant des réalisations d'insulte. L'analyse effectuée nous a conduit à répondre à la triple interrogation suivante : Quel rapport établir entre le contexte d'énonciation et la profération de l'insulte par le protagoniste ? Comment cet acte de langage est-il perçu et vécu en milieu fon ou quel(s) effet (s) produit - il dans la communication ? Quelles figures de style rencontre - on souvent dans les énoncés insultants en fongbè ?

1. Découpe notionnelle et considérations théoriques

1.1 Rapide survol de quelques définitions de la notion de l' « insulte »

D'une façon générale et dans le langage courant, une insulte est perçue comme un terme et/ou une expression ayant pour finalité de porter un jugement négatif et désobligeant envers une personne ou un groupe d'individus, en dénigrant leur physique, leur intelligence, leur vie privée ou leur entourage. D'après Le Petit Robert (2012, p.1347), le mot 'insulte' est défini comme suit : « Acte ou parole qui vise à outrager ou constitue un outrage. » Si les mots 'affronts', 'infamie', 'deshonneur', 'outrage', 'grossièreté', 'offense', 'attaque' sont utilisés comme des synonymes du mot 'insulte', c'est souvent au terme 'injure' qu'il est associé ; même si certaines définitions proposent une légère différenciation entre les deux mots. On peut citer l'exemple de Laforeste et Vincent (2004) qui écrivent : « l'« insulte » est avant tout une violence verbale alors que l'« injure » peut être verbale, mais aussi physique et renvoyer à des gestes ou des comportements adoptés en vue de blesser autrui. L'insulte relève donc de la violence verbale. Elle est plus précisément *un terme impliquant un jugement de valeur négatif*, un terme métaphorique, métonymique, ou encore hyperbolique, « associant souvent la personne visée à des animaux connotés négativement ou à des objets ou substances perçus comme dégoûtants ». Fracchiolla (2007) a tenté d'opérer une distinction du même genre. À ce propos, en se référant à l'étymologie des deux termes, elle fait noter que : « Insulte renvoie à l'origine au mouvement (assaut, sédition) alors que l'injure renvoie au résultat (la blessure, la 'navrure'. » Elle complète sa distinction en ajoutant que : « Insulte et injure renverraient ainsi à des choses identiques sur la forme, mais distinctes en ce qui concerne les effets. » Cependant elle ne retient pas cette distinction de façon systématique et obligatoire et avise qu'en dépit de cette distinction, insulte et injure peuvent être considérées ensemble ou distinctement, du point de vue des genres brefs. Fischer Sophie (2004, p.53) propose aussi une définition à partir de l'étymologie des deux mots et écrit : « Prenons l'étymologie de insultare : il viendrait de in- introductif intensif et saltare. Comme l'écrit Devoto (1979) : « la valeur morale de sauter dessus, c'est à-dire insulter est d'époque Cicéronienne ». Selon le Robert, insulte aurait, de 1380 jusqu'au XVIIe siècle, le sens d'« attaque » (insuit) et le premier sens serait : « acte ou parole qui vise à outrager ou constitue un outrage ». Quant à injure (1174, lat. iniuria, injustice, tort), c'est une injustice, un traitement contraire au jus, au droit. [...]

L'insulte serait donc un acte de langage au sens strict. Il est ponctuel et apparaît comme l'irruption de la passion, de l'excès, en situation verbale. Il implique, comme l'injonction, une co-énonciation, et même lorsqu'on s'auto-insulte, il est rare de ne pas s'adresser à soi-même en deuxième ou troisième personne. Que t'es con ! en est un exemple courant. » Face à ces approches définitoires qui tentent de distinguer 'insulte' et 'injure', Lagorgette (2002, p.27) observe que : « Le phénomène de l'insulte est donc bien plus subtil que ne le laisse croire une simple lecture des dictionnaires d'usage ou le Code pénal. » Cette position est davantage partagée par d'autres auteurs dont C, Moïse (2006) ; L, Rosier (2006), etc.

1.2 Vers la compréhension du concept de l'« insulte » en linguistique

Du point de vue linguistique, la compréhension et l'approche de définition de l'insulte supposent la prise en compte d'éléments supplémentaires. Une des subtilités de l'insulte à laquelle renvoie l'observation précédente de Lagorgette est que dans certains contextes, dire un mot insultant ne revient pas forcément à réaliser l'acte d'insulter. De plus, il est admis dans certaines langues et cultures que l'insulte comporte une dimension ludique tout comme il est possible de dire une insulte sans utiliser un terme dépréciatif. Par rapport à ce caractère subtil de l'insulte, il ressort que les définitions mentionnées au point 1.1. passent sous silence des éléments importants qui confèrent à un énoncé donné la qualité ou la valeur véritable d'une insulte.

On retrouve une idée similaire sur la limite des définitions évoquées au point 1.1 chez Laurence Rosier (2006) dans son ouvrage intitulé « Petit traité de l'insulte ». Avec clarté et précision, elle insiste sur le fait qu'un mot qui serait classé en langue comme insultant pourrait être utilisée d'une manière non insultante (hypocoristique ou spirituelle par exemple) et qu'à l'inverse, un mot classé comme 'non insultant' en langue pourrait être utilisé d'une manière insultante. Rosier en conclut que l'énoncé insultant est d'essence dialogique. Et se référant à la perspective dialogique de Mikhaïl Bakhtine, elle fait trois rappels essentiels à une bonne compréhension de la notion de l'insulte d'un point de vue sociolinguistique : i) l'énoncé (insultant) est produit dans l'interaction ; ii) l'énoncé (insultant) joue de la mémoire du mot, c'est-à-dire du sens que celui-ci a acquis au fil de ses emplois ; iii) l'insulte n'est pas un mot de la langue mais un mot du discours (p87).

L'extrait que voici emprunté à Tio Babena (2018, pp.1-2) comporte des exemples illustrant à merveille les observations de Rosier. S'inscrivant dans la même logique critique des définitions lexicographiques du mot 'insulte', il a écrit : « Pour dire d'un mot comme « chenapan » qu'il est une insulte, il faut qu'il soit énoncé dans une situation d'interlocution et évalué comme étant dévalorisant, donc susceptible de créer un conflit (1a). Le même mot, pris dans un contexte amoureux, aurait plutôt une valeur hypocoristique (1b).

(1a)

- Sortez d'ici, chenapans ! (Exemple du Robert)
- D'accord, nous sortons, mais pas besoin de nous traiter de vauriens.

(1b)

- Merci pour les roses, mon chenapan !
- Mon amour, j'emploierai ma vie à te faire plaisir ! »

Les exemples cités respectivement en (1a) et (1b) montrent que le sens du mot « chenapan » varie d'un énoncé à un autre. On ne peut donc se fier ou se limiter de façon exclusive à la définition lexicographique. Ce qui importe et contribue à déterminer le vrai sens de l'expression est le contexte dans lequel il est réalisé. Ce fait linguistique est expliqué par Kerbrat-Orecchioni (2009, p.89) qui avance que dans la langue, il existe des mots qui ont : « ...un trait axiologique [qui] est une propriété *sémantique* de certaines unités lexicales, qui leur permet dans certaines circonstances de fonctionner *pragmatiquement* comme des injures, le marqueur illocutoire étant la résultante complexe d'un ensemble de faits de nature [lexicale, syntaxique et intonative] »

À la suite de Rosier (2006), Facchiolla (2017) souligne ce trait intrinsèque du dialogue lié à l'énoncé insultant en écrivant : « L'insulte naît le plus souvent d'une association coordonnée et simultanée, entre une situation et une énonciation et au moins deux personnes. » C'est dire que la profération d'une insulte n'échappe pas au contexte énonciatif de l'injure. Ce qui signifie que l'énoncé insultant se réalise à travers une mise en scène énonciative traduite par le positionnement de l'insulteur vis-à-vis de ce qu'il réalise ou dit, des instances de discours concernées par ce qui est dit ou réalisé, sans oublier le moment et le lieu. La définition suivante proposée de l'insulte par Tio Babena (2018, p.1) va également dans ce sens. Dans son article, il définit l'insulte comme : « Tout acte de langage qui est contextuellement doté d'une force illocutoire (potentiellement) outrageante à l'endroit de la face positive de la personne vers qui il est dirigé. » Dans le cadre de la présente réflexion, tout en suivant cette définition de l'insulte, nous avons opté pour un emploi non distinctif des deux termes 'insultes' et 'injure'. Les deux mots fonctionnent alors comme des synonymes dans les citations et commentaires rencontrés.

1.3 Considérations théoriques de l'analyse

Les observations de Rosier (2006) évoquées au point 1.1 et illustrées à travers des exemples empruntés à Tio Babana (2018) montrent que l'insulte ne relève pas de la langue mais relève plutôt du discours. De ce fait, en s'inscrivant dans la perspective dialogique de Bakhtine, Rosier (2006) a fait noter que l'insulte se réalise souvent sous la forme d'un énoncé produit dans une interaction verbale ou écrite. Cette observation de Rosier sur l'insulte comme un fait du discours nous ramène à la considération théorique de l'énonciation définie par Benveniste (1974, p.80) comme « La mise en fonctionnement de la langue par un acte

individuel d'utilisation. ». En fait, la langue comme moyen de communication est utilisée par tout individu à son propre compte pour exprimer ses idées, ses opinions ou sentiments. Et de façon plus spécifique à l'insulte, le locuteur recherche et choisit les mots de la langue en fonction de plusieurs motifs : soit pour blesser son partenaire, soit pour exprimer un dévouement vis-à-vis d'un fait ou même pour essayer de réchauffer les liens par le biais de « taquineries inoffensives » comme c'est un peu le cas dans la parenté à plaisanterie sur lequel nous reviendrons plus loin au point 2.1. Réaliser une insulte suppose donc pour l'insulteur de passer du répertoire linguistique au discours durant l'interaction. L'essence de la naissance dialogique de l'insulte et l'interactionnelle énonciative apparaissent ici comme des repères importants pour bien cerner les valeurs sémantiques et pragmatiques des énoncés insultants. C'est pourquoi le cadre théorique dans lequel va s'inscrire l'analyse de cet article relève de la théorie de l'énonciation et de la pragmatique en lien avec les actes de langage. De la théorie de l'énonciation, il faut retenir qu'une insulte découle d'une interaction verbale mettant en jeu au moins deux personnes et un objet à savoir : l'insulteur ou l'insultant, l'insulte et l'insulté. En d'autres mots, l'insulte et l'insulteur n'existent que s'il y a l'injurié, c'est-à-dire quelqu'un pour entendre proférer l'insulte et l'apprécier telle. De la pragmatique, il convient de retenir les propos suivants de Fracchiolla (2011) : « L'injure comporte toujours une force illocutoire voulue par celui qui l'énonce (Austin 1962), qui souhaite produire un effet injurieux sur son interlocuteur et que l'injure soit perçue comme telle. Une injure est un acte de langage verbal auquel celui qui injurie (l'injurier) confère certaines vertus réalisantes. » C'est dire que la dimension performative de l'insulte vient du fait que l'insulte joue comme l'affirmation d'un pouvoir que l'on souhaite prendre sur quelqu'un.

L'insulte apparaît autant dans la communication orale que dans la communication écrite. Elle est même gestuelle comme elle pourrait résulter de l'inattention vis-à-vis d'une personne présente ou carrément du silence dans un contexte d'interpellation. N'entend-on pas souvent dire « On répond à l'imbécile par le silence » ? Toutefois dans le cadre de cet article, nous allons nous pencher exclusivement sur les énoncés insultants oraux, c'est-à-dire des énoncés insultants qui ont été observés et enregistrés à travers des interactions orales ou dialogues menés par différents locuteurs du fongbè.

2. Analyse sémantique et pragmatique des énoncés insultants en fongbè

Quelle(s) représentation (s) les populations africaines en général et les locuteurs de la langue fon en particulier, langue véhiculaire parlée dans le sud de la république du Bénin, se font de l'insulte ou de l'injure ? Sur quoi porte souvent l'insulte et comment se manifestent les valeurs péjoratives rencontrées dans les énoncés insultants ? Comment l'insulté reçoit ou ressent-il les énoncés insultants produits dans l'interaction ? A travers les points ci-dessous, nous tenterons de répondre à cette triple interrogation.

2.1. *Bref aperçu de la représentation de l'insulte au sein de la communauté fɔn*

Selon la littérature disponible sur la question, il apparaît que pour les populations africaines en général, l'insulte ou l'injure constitue une déviance verbale qui n'est pas bien vue. On peut citer : D. Zahan (1963) ; Calame – Griaule (1965) ; M.-P. Ferry (1987, 1991) ; E. Bonvini (1995), etc. Dans son étude, Bonvini (1995, p 154) fait le point des travaux consacrés à la représentation des populations africaines sur l'insulte comme suit : « Les ethnolinguistes et les ethnologues ont souligné avec force combien les sociétés africaines condamnent cet écart de langage le considérant comme dangereux pour la vie collective et combien elles s'évertuent à la juguler au moyen de rituels de réparation ou encore en l'institutionnalisant sous forme de ' catharsis' . » Bien avant Bonvini, cette représentation du caractère dangereux de l'insulte a été souligné par Calame – Griaule (1965, p 376) qui a écrit : « [...] Cependant, si ces moqueries et ces insultes se soldent en général par des querelles et des bagarres, le mal reste limité tant qu'il s'agit de gens de la même génération. Par contre, où l'insulte devient terriblement grave, c'est lorsqu'elle s'adresse à des individus plus âgés, en particulier aux parents et, pis encore, aux beaux- parents. » Chez les Bambara du Mali par exemple, l'insulte est traitée comme une parole mauvaise et nauséabonde. Dans la majorité des cas, l'insulte, dans les sociétés africaines, est suivie d'une réparation pouvant prendre diverses formes allant de la simple présentation des excuses à un rituel culturel en passant par le châtement corporel ou autres sévices d'ordre moral ou physique. Toutefois, il convient aussi de noter que à côté de cette représentation négative de l'insulte dans les sociétés africaines, il existe une forme admissible et tolérée de l'insulte. C'est le cas des Dogon que décrit Bonvini (1995, p 144) : « Chez les Dogon, comme dans de nombreuses sociétés africaines, la catharsis par la moquerie et l'insulte existe et elle est institutionnalisée sous forme de « parenté à plaisanterie » ou « alliance cathartique » qui, basée sur les échanges injurieux, permet ou ordonne dans certaines circonstances et à certains individus – par exemple entre certains groupes ethniques, ou encore entre neveux et oncle utérin, grand-père et petits-enfants – de s'invectiver, soit qu'ils se raillent, soit qu'ils s'injurient, en termes grossiers, voire obscènes, sans que les partenaires puissent s'offusquer ou en tirer quelque ressentiment. Toutes les libertés de parole sont ainsi autorisées, les pires insultes comme les plus graves malédictions, qui entre individus ordinaires entraîneraient de graves conséquences. » La parenté à plaisanterie est notée aussi chez les Bantous

Chez les fɔn du Bénin, la représentation de l'insulte ne diffère pas de celle qui est rencontrée dans la plupart des sociétés africaines et rapportée par Bonvini (1995). Guédou (1985, p 420) a fait une description succincte de la représentation de l'injure par les populations fɔn comme suit : « les injures sont classées – avec la dispute, la querelle et la discussion – parmi les « paroles particulièrement agressives, destinées à affecter au maximum autrui ». Elles sont très chaudes et

même brûlantes puisque provenant d'un « ventre en feu » et on les appelle « paroles du ventre qui engendrent le feu : *xò mè jì zò xó* (p. 419). Elles sont considérées comme émises directement du cœur sans avoir subi la censure et le tri de la tête, qui n'ont pas été « battues et retournées dans la gourde de la tête ». Elles sont aussi qualifiées de *xó vâlà vâlà* (idéophone) « paroles qui sortent sans contrôle et par jets violents ». C'est pourquoi elles sont dangereuses pour leur destinataire, car elles « jettent des étincelles destinées à détruire l'ombre protectrice de sa personne ».

2.2. Analyse sémantique et pragmatique des énoncés insultants en fɔngbè

Dans notre tentative de définition de l'insulte, nous avons relevé que l'insulte est souvent produite dans une interaction verbale et/ou écrite mettant en jeu trois éléments caractéristiques de tous les énoncés insultants. Ces trois éléments sont l'insulteur, l'insulte et l'insulté. Si nous prenons en considération la pragmatique de l'interaction, l'insulte suppose un destinataire de par sa fonction d'adresse. Du point de vue de l'approche énonciative de la pragmatique, l'insulteur et l'insulté correspondent respectivement au « locuteur » et au « destinataire » ; ou encore à l'« énonciateur » et l'« allocutaire » en se focalisant sur le contexte de l'énonciation pour comprendre et déterminer « qui parle à qui et selon quelle intention ». Quant à l'insulte, il s'agit des mots ou expressions reconnus comme 'péjoratifs' ou négatifs dans l'énonciation. L'insulte porte sur un élément physique ou moral en lien avec l'insulté. C'est dans ce sens que Lagorgette (2002, p.125) présente l'insulte comme une liste non exhaustive de vocables qui : « [...] associe métaphoriquement l'allocutaire (quel qu'il soit) à un élément déprécié, explicitement reconnu comme tel par le groupe social de référence (véritable domaine de définition d'un monde possible). »

Selon la littérature disponible, les linguistes classent les insultes en quatre types : les sociotypes (liées aux professions et attitudes sociales), les ethnotypes (les insultes racistes), les sexotypes (en lien avec le genre ou l'orientation sexuelle) et les ontotypes (touchant à l'essence de la personne). Tout en suivant cette typologie à travers l'analyse sémantique et pragmatique des énoncés insultants en fɔngbè, nous tentons de répondre à deux interrogations essentielles. Quels sont les types d'insulte rencontrés dans les énoncés (insultants) en fɔngbè ? Existe-t-il des procédés linguistiques ou une rhétorique mise en jeu dans l'élaboration de ces énoncés insultants ? Mais avant de répondre à la deuxième question, nous évoquerons les interprétations et/ou effets de ces insultes sur l'allocutaire.

-Les énoncés insultants ontotypes en fɔngbè

Les ontotypes sont des insultes du discours qui sont réalisées sous la forme de prédications péjoratives reposant sur des jugements de valeur que d'identification. Il s'agit de l'énonciation des caractéristiques supposées ontologiques d'un individu en ce sens que ce type d'insulte consiste surtout à

pointer un trait essentiel de la personne ou de l'allocutaire. C'est pour cela que les ontotypes sont considérées comme des 'insultes essentielles' par opposition aux 'insultes situationnelles' dont les sociotypes et ethnotypes par exemple. Les ontotypes concernent en particulier les caractéristiques physico-psychiques de la personne insultée ou à insulter. Les exemples suivants en (1) extraits de notre corpus d'étude permettent d'illustrer des cas d'énoncés insultants relevant de l'ontotype.

(1)

- a) avun tà klò klò
/ chien / tête/ gros/ gros/
Espèce de grosse tête
- b) àwontín towe vàkpà ɔ nyó kpón wè à?
/ nez / poss / idéo/ déf/adv/voir/asser/ interr/
Ton nez épaté/évasé est-il beau à voir ?
- c) à tìlì tó hú lèngbó
/ tu/ dur/oreille/adv/mouton/
Tu es plus étourdi que le mouton
- d) é dọ nukun gòlòtó
/ il/ avoir/ œil/gros/
Il a de gros yeux.
- e) é dọ àwònú kpàbá kpàbá dī kpákpá bè
/il/avoir/lèvres/ideo/ideo/comp/canard/ bec/
Il possède des lèvres pointues comme celles du canard.
- f) àdìngbàn nò daxó wè nyí wè
/ mensonge/agent/ adj/asser/être/toi/
Tu es un grand menteur.
- g) àdògò tòn kóló dī sín zén
/ventre/ poss/adj/comp/eau/ jarre/
Son ventre est aussi gros que la jarre à boire.
- h) kpón àfò xíxá tòn
/regarder/pied/ adj/poss/
Regarde-moi ses pieds maladroits.

À l'analyse, les exemples en (1) montrent que la quasi-totalité des parties du corps humain peuvent être objets d'insulte en fongbè. L'insulte sur la tête comme une partie du corps humain est exprimée en (1a). A travers les exemples en (1b),

(1d) et (1e), les insultes portent respectivement sur le nez, les yeux et la bouche. On retrouve le ventre et les pieds comme des objets d'insultes dans les exemples rapportés en (1g) et (1h). Cette première série d'exemples correspond aux caractéristiques physiques qui déterminent l'insulte de type ontotype. Les exemples complémentaires aux insultes ontotypes se rencontrent en (1c) et (1f). Dans ces cas, l'insulte porte sur des défauts physiques et moraux de la personne, c'est à dire des caractéristiques ou valeurs morales ou psychologiques de l'allocutaire ou de l'injurié. En (1c) et en (1f) les allocutaires sont traités respectivement d'« étourdi » et de « grand menteur ».

Du point de vue énonciatif de l'analyse et en recourant à Larguèche (1983, 2004), on peut regrouper les insultes en trois grandes configurations-type de « l'effet insulte » variant en fonction de la présence plus ou moins évidente d'un témoin, c'est-à-dire de son caractère public. La première configuration - type est l'insulte référentielle. Elle se manifeste à travers l'état d'une relation triangulaire, où le locuteur/insulteur s'adresse à un destinataire (non- sujet) de l'insulte, à propos de l'insulté. Pour illustrer cette configuration, Larguèche (2004) donne l'exemple suivant : « Quel con ! » dit Patrick à Catherine, de Blaise Fracchiolla (2017) reprend le même exemple et précise que dans l'état de relation triangulaire, l'insulte référentielle met en jeu le trio : injurier, injure et injuriaire. Dans ce sens, l'injurier s'adresse non pas à l'injurié mais à un tiers (l'injuriaire), qui est le destinataire de l'injure, sans en être le sujet. Dans ce contexte, l'injurié qui constitue le référent de l'insulte est Blaise. La deuxième configuration est dite interpellative et comporte deux formes. La première forme d'insulte interpellative concerne ' une relation duelle où l'insulteur ou l'insulteuse s'adresse à un destinataire (présent) qui est également l'insulté. Elle est illustrée par l'exemple suivant ; « Quel con ! » dit Patrick (l'insulteur) à Blaise (qui se trouve en face de lui). » La deuxième forme de l'insulte interpellative n'est pas relationnelle puisque l'insulte est réalisée sans adresse particulière. C'est le cas à travers l'exemple suivant : « Merde ! ». Pour revenir aux exemples cités en (1), on peut classer les cas en (1a), (1b), (1c) et (1f) comme des insultes interpellatives parce que l'allocutaire est l'insulté. La présence de ce dernier est manifestée à travers l'utilisation des marques de la deuxième personne (possessif ' ton' et pronom ' tu') comme c'est souvent le cas dans les brèves adresses. En (1d), (1e) et (1f), on a affaire à des insultes référentielles.

En plus de la position du locuteur ou de l'émission à partir de laquelle l'insulte est souvent définie, nous nous proposons dans la présente analyse de considérer le phénomène aussi de la position de l'allocutaire ou de la réception. Cela suppose qu'on aille au-delà du cadre d'analyse des travaux sur l'insulte qui se limitent aux formes lexicales de celle-ci impliquant un jugement de valeur négatif et que Kerbrat - Orecchioni (1980) a appelé les ' axiologiques négatifs'. Pour cerner davantage la ' substance' de l'insulte, la dimension pragmatique importe. On trouve l'importance de la prise en compte de cette dimension chez certains auteurs parmi lesquels on pourrait citer : Ernotte, Rosier (2004),

Lagorgette (2002), Laforest, Vincent, (2004), Moïse et al, (2008). En considérant cette dimension pragmatique, Laforest, Vincent, (2004) caractérisent l'insulte comme ' un acte social porteur de conséquences qui se construit sur plusieurs niveaux : lexical, sémantique, mais aussi à partir des représentations véhiculées à travers des stéréotypes et au niveau des pratiques interactionnelles en général, et dans l'adresse, l'apostrophe, l'interpellation en particulier ». Larguèche (2004) va dans le même sens et souligne l'importance de la dimension pragmatique de l'insulte comme suit : « Plus qu'elle ne « traite de » par son énoncé, l'insulte (mal -) « traite », manipule, inflige un traitement à l'autre par son énonciation ; c'est pourquoi elle est davantage dans la relation que crée son énonciation que dans l'énoncé auquel elle cherche à faire croire ».

Au regard des considérations précédentes, la dimension pragmatique que nous avançons ici considère l'insulte comme réellement actionnelle selon la théorie des actes de langage (Austin 1962, Searle 1969). Une question importante qui apparaît alors est de savoir dans quel contexte un individu est-il amené souvent à proférer une insulte. Se référant à l'expérience humaine, on peut dire qu'une personne profère souvent des injures quand elle se retrouve fâchée ou nerveuse. Vu de ce point de vue, l'insulte apparaît alors comme une action ou une réaction impulsive à une autre action ou réaction insultante liée à une interaction verbale. On retrouve une idée semblable chez Guyonnet (2011, p.189) qui écrit ceci : « Pour quelles raisons peut-on être amené à injurier quelqu'un ? Par exemple, lorsque l'on se sent offensé, lorsqu'on nous a mal considéré. Alors l'injure peut être dite de manière impulsive. Pensez au : « Casse- toi pauvre con » de Nicolas Sarkozy prononcé au salon de l'agriculture en pleine bousculade alors qu'un visiteur venait de lui dire : « Touche - moi pas...Tu me salis ». L'injure relève alors de la « réplique ». A l'insulte (« Tu me salis ») le sujet offensé répond par une autre injure (« pauvre con ») ». De cette explication de Guyonnet, nous retenons que l'insulte apparaît avec l'intention d'agir négativement sur la personne qui fait l'objet de l'insulte, c'est-à-dire le destinataire ou l'allocutaire. Cette action exercée par l'émetteur sur le destinataire à travers l'insulte renvoie à l'idée d'une « force illocutoire voulue par l'insulteur » que nous avons évoquée en citant plus haut Fracchiolla (2011) au niveau du point sur les considérations théoriques. De façon plus détaillée, Fracchiolla (2017) explique davantage cette force illocutoire comme suit : « Dans la mesure où l'injure vise à ce que l'autre se sente être/devenir ce dont on le traite, parce que on l'a formulé ainsi [...] elle semble avoir des caractéristiques presque magiques : ses effets sont réels tout comme la blessure qu'elle inflige. Se crée ainsi une relation de cause à conséquence entre mon discours et ce que tu ressens, l'image que tu as de toi : parce que je te traite d'« idiot », tu vas te sentir ainsi ». Vu sous cet angle de la pragmatique, l'insulte a un sens actif selon la position de l'émetteur puisque celui qui insulte agit en accomplissant une offense, un outrage ou un dommage sur la personne victime de l'insulte. Dans le même sens, dans la position du récepteur, l'insulte a un sens passif parce que l'allocutaire ou l'insulté ressent des sentiments

qui renvoient à son déshonneur, au mépris de sa personne ou à une agression de sa personne, etc. Tout ceci traduit bien le caractère perlocutoire que l'insulte acquiert à travers l'énoncé insultant selon le trio : injurieux, injure et injurieux. C'est dans ce sens que Bonvini (1995, p.154) parle des insultes comme de « mauvaises paroles qui resserrent le foie ». Tout comme Guedou (1985, p.420) qui parlant des effets de l'insulte en fongbè a noté que les insultes sont dangereuses pour leur destinataire, car elles « jettent des étincelles destinées à détruire l'ombre protectrice de sa personne ».

Malgré ce caractère blessant de l'insulte comme un énoncé visant à faire du mal au destinataire, on note de plus en plus en milieu fon du Bénin, comme une préférence à cette forme de violence verbale par opposition à la violence physique ayant pour conséquence la bagarre ou les affrontements sanglants au sein des communautés. La tendance à cette préférence pourrait trouver un répondant dans les propos de Rosier (2006, p.7) que voici : « L'injure est saine, hygiénique et participe d'un certain esprit civique dans la mesure où, on le sait, les mots pallient les coups ». Et Guyonnet (2011, p.189) d'ajouter : « Plutôt le mot que le coup ».

-Les énoncés insultants ethnotypes en fongbè

Les insultes ethnotypes renvoient aux insultes ou injures touchant à l'origine raciale ou ethnique du destinataire ou de l'allocutaire. Ce type d'insulte qui vise l'appartenance géographique de l'allocutaire est moins fréquent chez les locuteurs et par conséquent faiblement répertorié dans notre corpus. Par rapport à ce constat, nous formons l'hypothèse que l'idée de « construction d'une nation béninoise » suivie des efforts de réduction des conflits politiques sur un fond de clivage ethnique, le nombre élevé de mariages inter-ethniques et voire inter-religieux et les actions de la société civile pour lutter contre l'ethnocentrisme et voire le racisme ont contribué à atténuer la forte occurrence de ce type d'insulte au niveau des communautés. Toutefois, nous avons pu identifier quelques cas rapportés dans les exemples ci-dessous en (2).

(2)

a) Jó nú tòmè nú ne ó dó
/laisser/ chose/ pays/ prep/ dem/ def/ laisser/
Laisse ce gars venu d'un coin perdu.

b) Só kán mènú wè
/ colline/ région/ adv/ prep/ asser/
Originnaire des zones montagnardes.

c) tòfin nú dè é nyí o sín àcò jén é nó dó
/ tofin/ prep / pron /il/ être/ def/ prep/ mode/ prep/ hab/ avoir/
Il s'habille comme le tofin qu'il est.

Les exemples en (2) ci-dessus constituent des cas d'insultes ethnotypes en lien avec l'origine ethnique ou l'appartenance géographique des personnes faisant objet de l'insulte. En (2c), nous avons un exemple d'insulte ethnotype directement liée à l'ethnie de l'insulté. Il s'agit d'une insulte interpellative dans laquelle celui à qui s'adresse l'insulteur ou l'injurieur n'est pas le sujet ou la victime de l'injure. L'insulteur lui parle d'une tierce personne qui est de l'ethnie tofin ; ethnie dont une partie importante habite les villages lacustres de la commune de Ganvié dans le sud du Bénin. A l'origine, ces populations vivant sur l'eau (le lac Nokoué) sont connues pour leurs modes vestimentaires taxés par les uns de qualité inférieure par rapport au style d'habillement rencontré souvent dans la capitale à Cotonou ou en milieu urbain. Quant aux exemples en (2a) et (2c), ils parlent de l'appartenance géographique de l'insulté. (2c) renvoie aux départements du Bénin où l'on rencontre des collines, en particulier dans le centre du pays. Mais par extension de sens, certaines personnes utilisent la même expression 'sókán mɛ' pour désigner les régions montagnardes de la partie septentrionale du pays. Une caractéristique de ces régions est qu'elles sont moins évoluées que les autres localités du point de vue des infrastructures socio-économiques modernes, de la mode ainsi que des innovations et technologies. Dans l'imaginaire de beaucoup de personnes étrangères à ces régions, elles sont perçues comme des « coins reculés et perdus ». Par simple déduction logique, il a été imaginé que celui qui habiterait ces régions serait une personne qui a un faible accès aux réalités du milieu urbain et de la modernité.

Parfois, il arrive que l'on rencontre des énoncés insultants ethnotypes sans que cela ne soit produit ou perçu comme une offense ou un outrage. Une personne peut traiter son frère direct ou un ami de « **sókán mɛ nú** » dans l'intention de le titiller un peu, de le taquiner ou de provoquer sa réaction sur un sujet donné. Dans ce cas, le degré d'affection, le contexte de l'interaction, la manière de l'adresse ou de l'apostrophe, etc. vont conférer une valeur amusante et non blessante à l'énoncé produit. C'est en cela que le mot ou l'expression seul ne suffit pas pour signifier une insulte. Le contexte énonciatif et la présence d'un injurieux pour entendre et accepter l'insulte comme telle est déterminante.

-Les énoncés insultants sociotypes en fongbè

Les cas rapportés en (3) ci-dessous relèvent des insultes sociotypes parce qu'il s'agit d'insulte qui stigmatisent et réduisent l'insulté à des attitudes sociales ou à des métiers et professions jugés de bas étages dans la communauté même s'il est admis qu'il n'y a pas de sot métier.

(3)

- a) àvún basè
/chien/ portefaix/
Espèce de portefaix ou Espèce de va nu pieds

b) kpón nu manahèn vélé tó né ò
 / regarder/chose/comédie/ imiter/agent/dém/def/
Regarde – ce clown

c) súnnù àgàletó désú wε nyí xóntòn tòwè
 / garçon /prostituée/ véritable/asser/ être/ami/ poss/
Ton ami est un véritable coureur de jupon.

2.3. Énoncés insultants en fongbè et figures de style

L'analyse de notre corpus a révélé les manifestations de certaines figures de style dont la comparaison, la métaphore et la synecdoque.

-L'utilisation de la comparaison dans les énoncés insultants en fongbè

Elle sert à établir une relation de comparaison entre l'insulté (le comparé) et l'animal ou la chose (le comparant) auquel on l'assimile ou le réduit à travers le recours à un terme comparatif ou un verbe ayant le sens de « avoir...comme » ou « ressembler à » en langue française. Les exemples ci-dessous en (4) illustrent l'emploi de cette figure de style.

(4)

a) E do awonnu tiliti kpanma dohun
 /il/ avoir / lèvres/ dur / peau cuite du bœuf/comp/
Il a les lèvres lippues comme la peau cuite du bœuf

b) Xóntòn towè nó òtò àtò dín
 /ami / poss/ Hab/ressembler/singe/adv/
Ton ami ressemble trop au singe

c) À òtò àdú xó òtò òtòhún
 /tu/avoir/dent/agouti/dent/comp/
Tu as les dents comme les dents de l'agouti

d) À gú hú gbõ
 /tu/bête/comp/ mouton/
Tu es plus bête que le mouton

Il convient de faire noter qu'en plus d'être une comparaison, l'exemple en (4 d) exprime un degré de supériorité et d'exagération même avec l'animal auquel on assimile la personne comparée ou insultée. Il s'agit d'un cas de superlatif hyperbolique.

-La métaphore et la métonymie dans les énoncés insultants en fongbè

On rencontre plusieurs définitions de la métaphore et de la métonymie dans la littérature disponible sur la rhétorique. Dans le cadre de l'analyse de notre

corpus, nous allons retenir la définition proposée par Jakobson (1963) introduisant une différence entre métaphore et métonymie reprise dans Lallemand (1975, p.98) comme suit : « Nous l'interpréterons de la façon suivante : lorsque le locuteur substitue globalement à la personne injuriée (toi) un analogue péjoratif global (chien, folle, bâtard, etc.) il y a métaphore ; mais lorsque l'injuriant isole, privilégie une partie physique (figure, ventre) de l'adversaire, il procède à une métonymie. ». Dans le prolongement de cette définition et à titre illustratif, nous pouvons citer les exemples suivants issus de notre corpus en fongbè. Pour insulter un homme à travers la grandeur de sa taille et la grosseur de son tronc, son interlocuteur l'a traité de « àjinakú » qui signifie « éléphant » en langue fon. Dans cet exemple, on constate que à la personne initiale, l'insulteur substitue le concept d'éléphant pour stigmatiser certaines qualités physiques de l'allocutaire : à la fois grandeur et grosseur de ses membres et de son corps. Ces deux caractéristiques sont des sèmes que la personne insultée partage avec l'animal qui lui est substitué dans l'énoncé insultant. Parmi les animaux de la forêt, l'éléphant se distingue par sa taille et sa grosseur. On peut citer aussi l'exemple de l'expression fon « *detín* » utilisée dans une brève adresse sous forme d'une insulte interpellative duelle, donc en présence de l'insulté qui est traité de 'soulard'. En langue française, cette expression désigne le palmier. Dans ce cas également, le concept de 'palmier' a été substitué à la personne insultée pour exagérer et dénigrer son état permanent d'étilité. En milieu fon, l'alcool local ou « *sođábì* » est souvent préparé à base du palmier. Ici, le sème commun entre le concept initial et le concept global qui lui a été substitué est l'« alcool ». L'expression fon « *dan abwe abwe* » traduit par « serpent silencieux » en français est une métaphore pour traiter l'insulté de sournois. Aussi limitées que puissent paraître les unités sémiques entre le terme originel et le concept de substitution, cette existence commune de sème (s) suffit à elle seule pour admettre l'utilisation de la métaphore dans les énoncés insultants concernés. Certains mots d'animaux de la langue utilisés dans des énoncés monolexématiques comme « *cukú* », « *àglúzà* », « *àzétó* », etc. qui signifient respectivement « chien », « cochon » et « sorcier » fonctionnent aussi comme des insultes avec métaphore grâce à la transposition de quelques traits négatifs des comparants aux comparés dans une adresse brève. Si « *cuku* » renvoie au caractère volage ou sal d'une personne, « *agluza* » désigne carrément le caractère goujat, malpropre ou négligent d'un individu. Dans sa valeur négative et insultante, « *àzétó* » expose et dénonce le caractère dangereux, pernicieux et voire mortel des pensées et actions de l'injurié. La valeur axiologique de ces mots est liée à leur sens même dans la langue.

S'agissant de la métonymie, on peut citer les exemples d'énoncés monolexématiques comme « *àwòntín* », « *tó* » qui désignent respectivement en français « le nez » et « les oreilles ». Par cette image, le locuteur utilise la partie pour désigner le tout. L'injuriant insulte l'injurié par le caractère gros et/ou épaté de son nez à tel point que la partie dévore le tout. De façon plus précise, à travers cet énoncé insultant, la partie corps a été passée sous silence, et n'en reste que la

partie ou la portion 'démessurée' et 'coupable', exhibée à la vue de tous. Il en est de même dans l'énoncé avec « tó » qui élimine toute la partie corps pour la réduire aux oreilles du fait du caractère exagéré de leur grandeur et/ou largeur par rapport à la plupart des oreilles observées dans le milieu.

-L'utilisation de nom propre ou de prénom

Il s'agit d'un phénomène un peu particulier du fait que par définition, l'insulte n'est pas un synonyme du nom propre dans la langue. Mais il est des cas d'interactions verbales ou de brèves adresses dans lesquels l'utilisation du nom propre ou du prénom consiste à le substituer à l'insulte pour s'attaquer, volontairement et de façon dégradante, à l'identité de la personne visée, notamment son 'inintelligence'. Alors que 'Àgòsú', 'Betu', 'Àzàlú' sont des noms propres en milieu fon, il existe des énoncés à travers lesquels leur emploi prend la valeur d'une insulte. Les exemples d'énoncés suivants illustrent ces cas où l'injurié est traité comme 'une personne bête' ou faisant preuve d'un manque d'imagination ou d'intelligence face à une situation donnée.

5)

a) Kpón nũ Àgòsú né ò
/Regarder/chose/Nom/ dém/déf/
Regarde ce bête

b) Jó nũ Betu né ò dó
/laisser/chose/Prén/dém/déf/laisser/
Laisse cette femme bête

c) Nyaví éló Àzàlú dèjú wè nyí wè
/garçon / dém / Nom/ adv/ asser/ être/toi/
Garçon, tu es vraiment bête

Les trois énoncés en (5) sont perçus comme des insultes proférées par l'énonciateur ou l'injurier à l'encontre de l'allocutaire ou l'injurié. L'injure ici renvoie à un jugement de valeur dépréciatif d'un trait caractéristique psychologique de l'injurié. Et c'est par l'emploi des noms propres et prénoms 'Àgòsú', 'Betu' et 'Àzàlú' dans un sens axiologique négatif ou péjoratif que l'insulte est réalisée. A ce propos et pour paraphraser E. Edouard dans le 'Dictionnaire des insultes' on dira que 'les insultes sont des vocables qui sont reconnus comme péjoratifs.' En fait, dans le sud du Bénin où sont établies les communautés fon, est prénommé 'Àgòsú' un garçon qui est venu au monde en présentant le 'siège' lors de son accouchement. On parle de 'Agossi' quand il s'agit d'une fille. L'idée développée dans le contexte socio-culturel fon à propos de enfants nés de la sorte est la suivante. Parce que le bébé n'est pas sorti du ventre de sa mère en présentant la tête en premier, ce serait la preuve de sa faible capacité à bien se servir de sa tête, sous - entendant par là, son cerveau et son intelligence. C'est

dans ce sens que le sens négatif ou péjoratif est substitué à ce nom propre en (5a). En (5c) la valeur insultante est similaire à l'exemple en (5a) sans que nous ayons affaire nécessairement à des synonymes parfaits. L'exemple en (5b) procède de la même approche de substitution de sens négatif ou péjoratif au prénom 'Bètou', diminutif en fongbè des prénoms français Berthe et Bertille selon le cas, à partir d'une chanson composée par un ancien groupe musical du Bénin (Poly – Rythmo). Chanson qui avait connu un grand succès par le passé et dont le personnage principal, une jeune fille nommée 'Bètou', aurait fait preuve d'inintelligence en refusant la proposition en mariage d'un jeune homme sérieux prénommé Valentin pour accepter les avances d'un farfelue et vaurien qui l'aurait abandonnée plus tard. L'artiste compositeur conclut l'histoire de la jeune fille dans la chanson en disant : « Xolonò djiè ! Bètu wè nyí xolonò òkpó dò mì tentín ». Ce qui peut être traduit en langue française par « Voici une bête ! C'est Bètu qui est la seule bête parmi nous ». Ce faisant, le prénom 'Bètu' a pris le sens d'un jugement de valeur négatif pour s'attaquer à l'incapacité d'une femme ou d'une jeune fille à bien identifier où se trouveraient vraiment ses intérêts. Dans les énoncés en (5) la valeur insultante tient alors du fait que le groupe social de référence, c'est-à-dire les locuteurs fons, ont reconnu et intégré les considérations négatives évoquées ci-dessus et liées aux noms propres 'Àgósú' et 'Bètu'. Sans être exhaustives dans les énoncés insultants en fongbè, les figures de style relevées au point 2.3. sont les plus utilisées. Outre l'avantage d'associer une image du contexte socio-culturel qui renforce l'insulte, elles contribuent à vite agir sur l'injurié pour l'atteindre dans son amour propre.

Enfin dans la rhétorique de l'insulte en fongbè, on note l'utilisation de l'expression « avun ... » + nom ou une forme adjectivale à valeur négative ou péjorative. Cette expression correspond à un calque de l'expression française « espèce de [...] » que l'on rencontre souvent dans les insultes interpellatives duelles. On peut citer les exemples suivants « àvún àgàletó », « àvún jimakplón », « avun àzétó », etc. qui peuvent être traduits en français respectivement par « espèce de pute », « espèce d'impoli » et « espèce de sorcier ».

Conclusion

L'insulte est un acte de langage qui apparaît comme une conséquence de la tension verbale dans les interactions orales. Au-delà de la simple utilisation de termes perçus comme insultants par les locuteurs, la profération d'une insulte constitue une stratégie de gestion de la tension verbale dont le but est de prendre ou de reprendre le dessus sur la personne visée à travers l'énoncé insultant. L'insulte est un phénomène langagier et linguistique complexe combinant à la fois des éléments socio – discursifs ou énonciatifs, sémantiques, psychologiques et voire rhétoriques. La prise en compte de l'ensemble de ces facteurs donne l'opportunité de mieux cerner et appréhender l'insulte à travers les acteurs, les enjeux et les jeux communicationnels, linguistiques et voire culturels qui sous – tendent la réalisation des énoncés insultants dans la communication orale.

L'analyse de la substance des énoncés insultants en fongbè a permis de souligner que la valeur insultante des mots et/ou expressions utilisés relève des axiologiques négatifs aussi. Quand elle ne relève pas de l'insulte hallucinante, l'insulte proférée dans les énoncés en fongbè, même si elle choque et atteint le moral de l'insulté, est réalisée par un ensemble d'éléments qui font penser à un « art de l'insulte ».

Références bibliographiques

- AUSTIN John Langgshaw. 1962. *Quand dire, c'est faire*, trad. de l'anglais par G. Lane, Paris, Ed. Le Seuil, 1970.
- BENVENISTE Emile. 1974 *Problèmes de Linguistique Générale II*, Paris, Gallimard, 288 p
- BONVINI Emilio. 1995. « L'injure dans les langues africaines », *Faits de langues*, n°6, L'exclamation. pp. 153-162.
- CALAME GRIAULE Geneviève. *L'art de la parole dans la culture africaine*, Présence Africaine.
- CLAUDINE Moïse. 2006. « Analyse de la violence verbale : quelques principes méthodologiques », *Actes des XXVIes journées d'études sur la parole*, pp.103-114.
- DEVOTO Giacomo. 1979. *Awiamento alla etimologia itahana*, Firenze, Oscar Studio Mondadori
- ERNOTTE Philippe et ROSIER Laurence. 2004. « L'ontotype : une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes ? », *Langue française*, 144, pp. 35-48, [En ligne], consultable sur URL : https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_2004_num_144_1_6806
- FERRY Marie-Paule. 1987. « Bibliographie d'Anne Retel-Laurentin » *Cahiers D'Études Africaines*, 27(105/106), 199-201. Retrieved September 27, 2020, from <http://www.jstor.org/stable/4392099>
- FISHER Sophie. 2004. « L'insulte : la parole et le geste. » *Langue française*, n°144. Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques. pp. 49-58, [En ligne], consultable sur URL : https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_2004_num_144_1_6807
- FRACCHIOLLA B. 2011. « Injure », Marzano M., dir., *Dictionnaire de la violence*, Paris, Presses universitaires de France, pp 706 – 710, [En ligne], consultable sur URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00941836/document>
- FRACCHIOLLA Béatrice. 2017. « L'insulte et l'injure vues comme genres brefs, et leur mise en discours ». *Colloque international Le genre bref : son discours, sa grammaire, son énonciation*, Université Aoyama Gakuin, Tokyo, Japon. pp.173-188.
- GUEDOU Georges. 1985. *Xo et gbè : Langage et Culture chez les Fon (Bénin)*- Langue et Cultures Africaines, 4, Paris, SELAF, 524p, [En ligne], consultable sur URL : https://www.persee.fr/doc/jafr_0399-0346_1976_num_46_1_1783_t1_0277_0000_1

- GUYONNET Damien. 2011. « L'injure dans la psychose » *Journal of psychoanalytic studies*, n° 12. Department of Psychoanalytical Studies, Paris Diderot at Sorbonne Paris Cité University, pp 188 - 195, [En ligne], consultable sur URL : <https://www.cairn.info/revue-recherches-en-psychanalyse-2011-2-page-188.htm>
- JAKOBSON Roman 1963. « Linguistique et poétique », *Essais de linguistique générale*, Éditions de Minuit, Paris, 260 p.
- KERBRAT-ORECCHIONI Cathérine. 1980. *L'Énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- LAFORÉST Marty et VINCENT Diane. 2004. « La qualification péjorative dans tous ses états », *Langue française*, 1 (144), pp.59-81, [En ligne], consultable sur URL : https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_2004_num_144_1_6808
- LAGORGETTE Dominique. 2002. « Les axiologiques négatifs sont-ils une classe lexicale ? » Lagorgette D., Larrivée P., dirs, *Représentations du sens linguistique*, Chambéry, Éd. Université Savoie Mont Blanc, pp 121 - 136.
- LALLEMAND Suzane. 1975. « Tête en loques » : insulte et pédagogie chez les Mosi in *Cahiers d'études africaines*, vol 15, n° 60, pp 649-667, [En ligne], consultable sur URL : https://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1975_num_15_60_3365
- LARGUECHE Evelyne. 1983. *L'effet injure. De la Pragmatique à la psychanalyse*, Paris, Presses universitaires de France, [En ligne], consultable sur URL : https://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1985_num_27_1_2173_t1_0047_0000_2
- LARGUECHE Evelyne 2004. « L'injure comme objet anthropologique », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 103-104, pp. 29-56, [En ligne], consultable sur URL : <https://journals.openedition.org/remmm/1208>
- ROSIER Laurence. 2006. *Petit traité de l'insulte*, Charleroi, Éd. Labor, [En ligne], consultable sur URL : <https://journals.openedition.org/praxematique/861>
- SEARLE R. John. 1969. *Speech Acts. An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge University Press.
- TIO BABENA Gilbert Willy. 2018 *Aperçu socio pragmatique de l'insulte*, [En ligne], consultable sur URL : https://www.researchgate.net/publication/327172889_Apercu_socio-pragmatique_de_l'insulte
- ZAHAN Dominique. 1963. *La dialectique du verbe chez les Bambaras*, Paris, La Haye, 207p.